

DECISION DU PRESIDENT. CA 002-2020

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de tarifs de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines (Laboratoire LPPL)

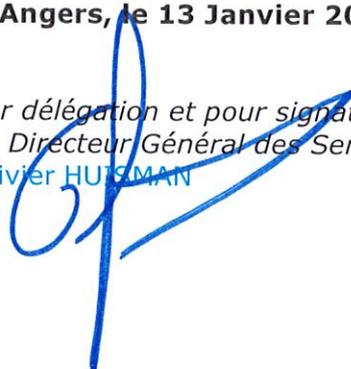
Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs proposés pour les « Journées Internationales de Neuropsychologie des Lobes Frontaux et des Fonctions Exécutives : Les fonctions exécutives chez l'enfant ».

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 13 Janvier 2020

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **20 janvier 2020**



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			
	Nom de la structure			Laboratoire LPPL
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
Colloque Journées Intern. Neuropsychologie 2020	COL19JIN	16,67 €	911EA18	Inscriptions Etudiants TTC 20€ jusqu'au 31 mars 2020
Colloque Journées Intern. Neuropsychologie 2020	COL19JIN	116,67 €	911EA18	Inscriptions Personnels TTC 140€ jusqu'au 31 mars 2020
Colloque Journées Intern. Neuropsychologie 2020	COL19JIN	58,33 €	911EA18	Inscriptions Membres FEE TTC 70€ jusqu'au 31 mars 2020
Colloque Journées Intern. Neuropsychologie 2020	COL19JIN	33,33 €	911EA18	Inscriptions Gala TTC 40€ jusqu'au 31 mars 2020
Colloque Journées Intern. Neuropsychologie 2020	COL19JIN	16,67 €	911EA18	Inscriptions Etudiants TTC 20€ après le 31 mars 2020
Colloque Journées Intern. Neuropsychologie 2020	COL19JIN	166,67 €	911EA18	Inscriptions Personnels TTC 200€ après le 31 mars 2020
Colloque Journées Intern. Neuropsychologie 2020	COL19JIN	83,33 €	911EA18	Inscriptions Membres FEE TTC 100€ après le 31 mars 2020
Colloque Journées Intern. Neuropsychologie 2020	COL19JIN	33,33 €	911EA18	Inscriptions Gala TTC 40€ après le 31 mars 2020

BUDGET PREVI SI ONNEL

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONFERENCIERS		INSCRIPTIONS PAYANTES	
	14 014,08 €	<u>Jusqu'au 31 mars 2020</u>	
		montant HT Etudiants Nb participant montant TTC Etudiants	
		16,67 € 50 1 000,00 €	1 000,00 €
		montant HT Personnels Nb participant	
		116,67 € 150 21 000,00 €	21 000,00 €
		montant HT Tarif membre FE Nb participant	
		58,33 € 20 1 400,00 €	1 400,00 €
FRAIS D'HEBERGEMENT DES CONFÉRENCIERS	5 760,00 €	montant HT Tarif Gala Nb participant	
		33,33 € 0 - €	- €
		<u>Après le 31 mars 2020</u>	
		montant HT Etudiants Nb participant montant TTC Etudiants	
		16,67 € 0 - €	- €
FRAIS DE RESTAURATION (pauses café, déjeuners, dîner)	9 940,00 €	montant HT Personnels Nb participant	
		166,67 € 0 - €	- €
		montant HT Tarif membre FE Nb participant	
		83,33 € 0 - €	- €
LOCATION DE SALLES ET PRESTATIONS (salles, vidéo projecteur...)	1 800,00 €	montant HT Tarif Gala Nb participant	
		33,33 € 0 - €	- €
AUTRES FRAIS (tirages actes, communication : programmes, affiches, sacs et badges...)		FINANCEMENTS ACQUIS*	
Reprographie	700,00 €	UA Commission Recherche	500,00 €
Boutique UA	972,20 €	ALM	500,00 €
		Enjeux	5 000,00 €
		Editeur Hogrefe	2 000,00 €
		LPPL	1 786,28 €
TOTAL DEPENSES	33 186,28 €	TOTAL RECETTES	33 186,28 €

Le responsable de l'organisation du colloque
 Nom Arnaud Roy
 Date 06-janv-20
 Signature 

CONTRÔLE BUDGETAIRE Budget équilibré